



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1960 - Membre de la CAF en 1961 et de la FIFA en 1962

N°/Réf. **No - 0629** /FGF

Conakry, le **30.10.24** 20.....

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
CHARGE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET JURIDIQUES DE GUICOPRES S.A
CONAKRY

OBJET : Réponse V/Lettre 0137/PDG/GUICO/2024
portant notification de suspension du Contrat de Sponsoring
entre Guicopres S.A. et la FGF

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Nous accusons bonne réception de la lettre citée en référence par laquelle vous notifier votre regret de suspendre le contrat de sponsoring nous liant pour d'éventuels manquements à certaines obligations contractuelles.

Pour permettre à notre collaboration de s'inscrire dans la durée comme nous l'avions exprimé tout au début, mais aussi et surtout, revoir tous les aspects du contrat qui nécessitent des échanges et des corrections, nous vous saurions gré des dispositions que vous envisagerez afin que Guicopres et la Fédération Guinéenne de Football se rencontrent dans une réunion formelle, dès ce Vendredi 1^{er} Novembre 2024 aux heures et lieux de votre convenance.

Dans l'attente de votre diligente réactivité, veuillez croire, Monsieur le Directeur Général Adjoint, en l'assurance de notre sincère collaboration.

Ibrahima BARRY
SECRETARE GENERAL



Orange